

COMMUNIQUE DE PRESSE

Unité de Fabrication de Médicaments Unimed

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Appel à candidature aux postes de deux Administrateurs indépendants

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société « UNIMED » lance un appel à candidature aux postes de deux Administrateurs indépendants au sein de son conseil d'administration pour les exercices 2026-2027 et 2028.

1- Les critères d'éligibilité

Tout candidat au poste d'Administrateur indépendant doit répondre le jour du dépôt de son dossier de candidature aux conditions suivantes :

- Être obligatoirement une personne physique
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de la société UNIMED ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président du Conseil, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié de la société UNIMED ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité.
- Être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale
- Jouir de ses droits civils ;
- Être titulaire d'une maîtrise en finance ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'un des secteurs suivants : industrie ou finance ou assurance.

- Ne pas avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société « Unimed », ses actionnaires, ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidats au poste de membre indépendant au conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Les personnes qui sont ou qui étaient au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président du conseil, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d' « UNIMED »,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- directeur général, directeur général adjoint, président de directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle « UNIMED » est directement ou indirectement administrateur, ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, d' « UNIMED » (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ;
- l'ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président du conseil ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d' « UNIMED »,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- tout prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client d' « Unimed »,
- toute personne détenant une participation directe dans le capital d' « UNIMED » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié d' « UNIMED ».
- toute personne qui occupe en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance, ou de directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- le président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du

- directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec « UNIMED » ou d'une société concurrente;
- toute personne exerçant une activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
 - Tout membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2- Composition et dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du conseil d'administration présentant brièvement le candidat, son profil et les motifs de sa candidature,
- Un curriculum vitae du candidat, accompagné des copies conformes des documents justifiant les compétences et qualifications énoncées dans le CV,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en annexe 1,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée légalisée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2.
- Une photo récente.

3- Formalités et date limite de dépôt des dossiers des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être présentés dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'« Unimed » et portant la mention :

«Ne pas ouvrir »
« Appel à la candidature pour le poste d'administrateur indépendant »

Ils doivent être :

- Déposés au siège social de la société UNIMED à la zone industrielle Kalaa Kebira ; où
- Envoyés par rapide poste (la décharge de la poste faisant foi), à l'adresse du Président du Conseil d'Administration (siège de la société), où

et ce au plus tard le 02/06/2026 à 17h00 date limite de réception des candidatures, conformément au délai prévu par l'article 12 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

4- Le processus d'examen des candidatures

Le candidat sera choisi après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature, Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêté par le comité de nomination créé à cet effet au sein de la société UNIMED et ce, en vertu d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'Administration.

Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les candidats retenus seront informés de leur sélection, vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

La nomination du membre indépendant sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur l'exercice 2025.

Annexe 1:

Fiche de candidature
au poste d'Administrateur indépendant pour les
années 2026-2027-2028

Nom et Prénom :

..... Numéro

CIN :

.....

Adresse :

.....

. Téléphone : Fixe GSM :

.....

E-mail :

.....

..... Profession/Activité :

..... Formation

Académique :.....

Autres qualifications du candidat :

.....

Mandats en cours dans d'autres conseils d'Administration :

.....

Annexe 2 :

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'identité Nationale
numéro.....demeurant au,
candidat au poste vacant d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société « UNIMED »,

Déclare formellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature, ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature légalisée